

DEPARTEMENT DE
L'EURE

ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE
DE
MARTOT

DATE DE CONVOCATION

26 MARS 2019

DATE D'AFFICHAGE

26 MARS 2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

OBJET :

2019/16

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019/14
Contraction d'un emprunt à court terme relais des subventions

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers que des travaux importants de rénovation énergétique de la salle communale sont en cours, afin de réaliser ces travaux la commune a obtenu différentes subventions qui sont versées au prorata des dépenses justifiées déjà engagées par la commune.

Il convient donc de palier au décalage de trésorerie entre le règlement des situations présentées par les entreprises et le versement des subventions.

Afin d'y remédier Monsieur le Maire propose aux conseillers de contracter un emprunt de 95 000 € auprès du Crédit Agricole sur 2 ans, sans indemnités en cas de remboursement par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet emprunt. L'emprunt se fera sur une durée de 2 ans avec un taux de 0.64 % et le remboursement interviendra par échéances trimestrielles.

2019/17

BUGET PRIMITIF COMMUNAL 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les propositions faites par Monsieur le Maire pour l'établissement du budget primitif communal 2019.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Étaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. BLONDEL, S. DELMOTTE, H. GANDOSSO, M. GOMMÉ, M. LABIFFE, G. LABIFFE, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP

formant la majorité des membres en exercice.

Absent : F. POINTIER, F. COUTEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LABIFFE

2019/18 BUGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT COMMUNAL 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les propositions faites par Monsieur le Maire pour l'établissement du budget primitif du lotissement communal 2019.

2019/19 TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.

Par conséquent, les taux restent les suivants :

- Taxe d'habitation : 6,49 %
- Taxe foncière (bâti) : 11,90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 32,45 %

2019/20 Avenants au marché de rénovation énergétique de la salle communale d'activités et cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que des travaux de rénovation énergétique sont en cours à la salle communale d'activités et cantine scolaire.

Lors de la réalisation de ces travaux il s'est avéré que quelques travaux complémentaires doivent être effectués, il est donc nécessaire de signer des avenants avec les entreprises concernées.

La délibération n°2018/25 autorisait Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que les avenants dans la limite de 5% d'augmentation, les avenants des lots 2 et 3 étant supérieurs à 5% il convient de faire délibérer le Conseil Municipal dans les conditions énumérées ci-dessous :

- lot n°2 : couverture – entreprise BERDEAUX

Montant initial du marché : 39 436.80 € HT

Travaux complémentaires : fourniture et pose de chéneaux en zinc en remplacement de la résine initialement prévue au marché

Montant de l'avenant : 2 446 € HT (soit 6.20 % d'augmentation)

- lot n°3 : ventilation et traitement de l'air - entreprise LAMBERT THERMIQUE

Montant initial du marché : 28 166.24 € HT

Travaux complémentaires : ventilation du vide sanitaire sous le parquet existant et évacuation des condensats des batteries de la climatisation existante

Montant de l'avenant : 1 618.70 € HT (soit 5.75 % d'augmentation)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la signature de ces 2 avenants.

2019/21 Avis sur le projet de PLU de la métropole Rouen Normandie

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de PLU de la métropole Rouen Normandie.

Après avoir pris connaissance de ce projet et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de n'apporter aucune remarque à ce projet.

2019/22 Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation entre la commune de Martot et le collège Jacques-Emile Blanche

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu une demande de la Principale du collège Jacques-Emile Blanche afin qu'une convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation soit signée entre la commune de Martot et le collège Jacques-Emile Blanche.

Cette convention est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation dans le cas où le collège rencontre des problèmes avec certains élèves.

La mesure de responsabilisation a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

Cette convention est signée pour une durée de 2 ans.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire de signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale concernant la restauration écologique sur le domaine fluvial de l'Eure aval – Bief de Martot se déroulera du 12 au 29 avril sur la commune de Martot. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le vendredi 12 avril de 14h à 17h et le lundi 29 avril de 14h à 17h, un registre d'enquête public est à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faciliter l'éradication des frelons asiatiques le département de l'Eure a décidé de participer à hauteur de 30 % (dans la limite de 100 €) à la destruction des nids de frelons asiatiques et le conseil Communautaire de la CASE a décidé de prendre à sa charge le solde de ces factures. Les communes et les particuliers qui découvriront un nid devront prévenir le service des milieux naturels de la CASE et faire appel à une des entreprises agréées et pourront ainsi se faire rembourser l'intégralité de leur dépense auprès du département et de la CASE.

Dates importantes à retenir

Vendredi 26 avril : repas des commissions

Samedi 27 avril à 10h00 : réunion publique à la mairie

Samedi 18 mai à 16h30 : 40 ans de l'Amicale

Dimanche 26 mai : élections européennes

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 21 mai à 18h15

Mardi 25 juin à 18h15
